



# L'école haut-alpine

Imprimé au siège de la section  
CPP N° 0210 S 05506  
Directeur de la publication :  
Geoffroy CHEVALIER  
Tél. : 04 92.53.45.28  
Fax : 04 92 53 78 84  
ISSN 1266-6548  
Mensuel - Prix au N° 0,76 €

## Sommaire

<i>Edito</i>	p. 1
<i>Direction d'école</i>	p. 2
<i>Actus</i>	p. 3
<i>CAPD</i>	p. 4
<i>Mouvement</i>	p. 5
<i>Appel 1er juin</i>	p. 8

Dispensé de timbrage

GAP C.T.C.

L'École Haut-Alpine  
Bourse du Travail - Place Grenette  
BP 42  
05002 Gap Cedex  
<http://www.snuipp.fr/05>



**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE**

Déposé le mercredi 24 mai 2006

## Spécial premier mouvement

Page 5

COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN SNUipp - SGEN-CFDT

### DIRECTION ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Le SNUipp et le Sgen-CFDT se sont rencontrés le 16 mai 2006. Ils ont constaté leur convergence de vues quant à l'appréciation des mesures du protocole d'accord sur la direction d'école proposée par le ministère de l'Éducation nationale.

Le SNUipp et le Sgen-CFDT ont refusé de signer ce protocole. En effet si le ministère de l'Éducation nationale reconnaît pour la première fois le principe de l'aide au travail administratif et donc le bien fondé des demandes des écoles, les mesures ministérielles sont bien trop limitées et reposent sur de mauvaises solutions :

- l'assistance accordée à toutes les écoles par des EVS embauchés pour 10 mois à raison de 26 heures par semaine sans formation constitue un développement de la précarité alors que l'engagement des enseignants contre le CPE a été manifeste.
- la remise en cause de la formation initiale et continue des enseignants du premier degré.

Ces mesures qui n'étaient assorties d'aucune création de postes ont été refusées par une très large majorité de nos collègues.

Le SNUipp et le Sgen-CFDT rappellent que les consignes de blocage administratif sont toujours en vigueur et ils invitent l'ensemble de la profession à se réunir pour débattre des actions et des interventions à mettre en œuvre en faveur de la direction et du fonctionnement de l'école. Ils ont convenu de se retrouver à l'issue de ces rencontres avec les enseignants, afin de décider les actions de la rentrée.

**Edito**

**INSPECTION**

### Retour à l'âge d'or

L'inspecteur d'académie a publié sa fameuse circulaire qui nous renvoie au moins 10 ans en arrière et nous replonge instantanément dans l'ambiance de l'inspection infantilissante telle qu'en rêvait Monsieur Amédéo et d'autres...

Cet événement n'entame en rien notre détermination à poursuivre et améliorer un accompagnement des personnels qui soit véritablement formatif.

Afin de réfléchir ensemble à une réaction commune et efficace, à l'autoritarisme de l'IA nous vous proposons de nous retrouver simultanément à Gap et à Briançon le mercredi 7 juin.

- Gap à 15 h, à l'école de Porte-Colombe (restaurant scolaire)
- Briançon à 15h, à l'école du Prorel

NB : Nous avons choisi la formule de la réunion un mercredi car il était matériellement et techniquement impossible d'organiser ces réunions sur le temps de travail (réunions d'info syndicale, congrès, stage etc...) et nous ne pouvions pas finir l'année scolaire sans débattre de cette question et prendre position pour la prochaine rentrée.

Le Bureau du SNUipp 05

### Mise en place du protocole sur la direction d'école.

Alors que le protocole sur la direction a été refusé par plus des 3/4 de la profession, le ministère le met en place sur la base de la signature d'une seule organisation minoritaire. Nous ne pouvons que relever la conception étrange de ce qu'on appelle le "dialogue social"...

Les propositions ministérielles aboutissent à un alourdissement des charges de direction tant en terme de formation que de gestion des personnels, qu'il s'agisse des PE2 ou des EVS. On peut s'interroger sur la prise en charge de la nécessaire formation de ces jeunes aux missions qui leur incomberaient... La précarité et l'économie budgétaire sont au centre de ce protocole.

Les décharges de direction des écoles à 4 classes vont être assurées par des PE2 en stage dit « filé » c'est à dire un jour par semaine pendant 30 semaines. Cette opération est tout bénéfique pour le ministère car elle ne coûte rien. Par contre, elle entraîne la suppression de stages R3 et par consé-

quent une diminution de la formation continue, (alors que le protocole prévoit le maintien du volume de formation continue). Quant aux directeurs, ils devront « accompagner » ces futurs collègues: quelle décharge de travail !

Les EVS (emploi vie scolaire) sont des contrats aidés embauchés pour 10 mois. Le « vivier » est composé des bénéficiaires de l'allocation adulte-handicapé, de l'allocation spécifique solidarité et de l'allocation parent isolé (et dans certains départements de Rmsites). Ces personnels se verront confier des fonctions d'assistance administrative au directeur et, éventuellement, d'aide à la scolarisation d'élèves handicapés.

Les directeurs se verront associés aux sélections du recrutement des "contrats aidés".

Transformer les directeurs d'école en agents recruteurs de personnels à statut précaire ne relève en aucun cas d'une quelconque "revalorisation" des fonctions de direction mais vise plutôt à en faire des acteurs de l'accélération de la précarité du travail. A l'heure où les mobilisations collec-

tives viennent de faire reculer le gouvernement sur son projet de CPE comment pourrait-on accepter l'arrivée massive dans les écoles de personnels précaires d'autant qu'aucune perspective d'embauche n'est envisagée ?

Rappelons que le SNUipp-FSU a toujours revendiqué des créations de postes statutaires pour le secrétariat, les BCD, l'accompagnement des enfants porteurs de handicaps...

Quant à la revalorisation de l'indemnité de sujétion spéciale de 20 %, au delà des grands discours, la réalité c'est que cela représente une augmentation de moins de 15 euros par mois soit 0,50 centime d'euro par jour. (Oui vous avez bien lu), doit-on rire ou pleurer ? Et dire qu'un syndicat a donné son accord pour cette misérable aumône !

Le SNUipp-FSU n'a pas signé le protocole d'accord proposé par le Ministère de l'Éducation Nationale et de ce fait ne lève pas le mot d'ordre de grève administrative.

Bernard Hodoul

### Dans les Hautes-Alpes ...

Nous avons été conviés à un groupe de travail le 15 mai (présents pour le SNUipp: Geoffroy Chevalier et Bernard Hodoul).

#### 1ère mesure : décharge de rentrée

4 demi-journées pour les écoles non déchargées (de 1 à 3 classes) - 103 écoles sont concernées dans le département. Cela représente 206 journées. Nous disposons de 54,5 ZIL et 13 brigades. Au total, ces personnes seront dégagées plus d'une semaine pour cette mission. Que deviennent les stages organisés à leur attention à cette période ?

#### 2ème mesure : les stages « filés »

19 écoles à 4 classes dans les Hautes-Alpes. Or seulement 14 PE2 vont être re-

crutés. Pour couvrir la différence, nous demandons que les transferts de scolarité des autres départements de l'académie pour le 05 soit facilités ou que le rectorat octroie 1 poste supplémentaire pour cette tâche. Cependant la formation continue est amputée de trois semaines (1 R3).

#### 3ème mesure : le recrutement d'EVS (CAE)

Toutes les écoles sont éligibles au dispositif. L'ANPE a informé l'IA du nombre d'allocataires qui constituent le vivier de recrutement. Parmi ces personnes (environ 2450) seulement 420 sont susceptibles (selon l'ANPE) de correspondre au profil. Considérant qu'il y a environ 160 écoles, le choix sera très réduit.

Il faut aller très vite car tout doit être bouclé à la fin juin.

L'IA prévoit de créer un dispositif par cir-

conscription avec une commission permanente de recrutement par circonscription qui associera quelques directeurs plus le directeur de l'école concernée. En tout état de cause, chaque école reste **libre de recruter ou non un EVS**.

Nous n'avons pris aucun engagement vis à vis de ces mesures rappelant que le SNUipp est opposé à ce protocole qui non seulement n'apporte aucune amélioration à la situation des directeurs mais, au contraire, conduit à des charges supplémentaires. Chacun voit bien que la création des emplois d'EVS sert uniquement à diminuer les chiffres du chômage.

Nous serons amenés très rapidement à interroger les collègues notamment, sur la participation des directeurs aux commissions de recrutement.

### COMMUNIQUE DE PRESSE SOCLE COMMUN

Le ministre de l'Éducation nationale vient de porter à la connaissance des organisations représentatives de son projet de décret sur le socle commun soumis au HCE.

Ce projet reste marqué par les faiblesses et les contradictions du concept même de

socle contenu dans la loi Fillon et la volonté de renoncement qu'elle traduit.

La culture à acquérir est bien loin de l'idée de culture commune que devrait partager une génération de jeunes. Les choix de contenus sont contestables, valorisant la connaissance de quelques éléments du patrimoine ou de repères historiques, au détriment de la compréhension des trans-

formations de la société, ou de l'accès à une culture artistique, physique et sportive par exemple. Les élèves cantonnés au seul socle risquent d'être renvoyés à une hypothétique formation tout au long de la vie alors que toutes les études montrent qu'elle ne profite qu'à ceux qui détiennent une solide formation initiale.

Le cadre notionnel utilisé ne résiste pas à l'analyse. Le socle est abusivement présenté en termes de compétences et se réduit souvent à une liste de connaissances, capacités et attitudes dont la simple addition ne rend pas compte de la complexité de la formation d'une personne. Par ailleurs, une compétence serait « maîtrisée » ou non, sur la base d'une prétendue linéarité des apprentissages ignorant les allers et retours des élèves sur les acquis antérieurs. L'élève en tant que sujet actif de son apprentissage est largement absent du docu-

ment qui laisse croire que le socle serait la solution pour résoudre la question de la difficulté scolaire.

Des questions restent entières : quelle articulation entre le socle commun et les programmes actuels ? Quid de la place de certaines disciplines comme l'EPS, les enseignements artistiques ou la technologie dont le texte assure qu'elles demeurent, au moins aujourd'hui mais sans préciser comment ?

Bref ce socle est loin d'être un instrument au service de la réussite de tous ; en revanche il est de nature à légitimer des coupes dans les enseignements comme peuvent le laisser craindre les audits en cours par l'inspection des finances.

La FSU continuera à faire connaître ses critiques et propositions.

Paris le 10 mai 2006

## INSPECTION

### « Circulaire y'a rien à voir ! »

Monsieur l'Inspecteur d'Académie vient de faire paraître, sous forme de circulaire, son plaidoyer pour l'inspection. Certes il existe des textes réglementaires qui régissent la fonction publique, et les enseignants en particulier, mais leur application reste cependant intimement liée à l'appréciation, à la personne de celui qui accomplit l'acte d'inspection ou qui l'organise. L'Inspecteur d'Académie explique que le « *rêve d'un travail constamment cohérent, maîtrisé et efficace* » serait en partie responsable des « *mécanismes de défense que les enseignants ont érigés contre l'inspection* ». Ce qui explique surtout ce refus de l'inspection c'est que « *le dispositif actuel n'est pas très juste car tous les personnels ne sont pas « traités » de la même manière* » ou parce que « *le dispositif actuel est peu efficace car il est de peu d'effet sur les pratiques individuelles et collectives des enseignants et ne débouche pas – ou tout au moins pas souvent – sur des éléments d'amélioration et de régulation du système éducatif* » comme le stipule l'Avis du HCcéé N° 6 de Janvier-Février 2002. Ajoutons aussi que le malaise exprimé par de nombreux collègues lors de l'inspection est aussi lié à la relation entre l'évaluateur et l'évalué et ce pour de multiples raisons : rareté et brièveté des inspections, remise en cause ressenties personnellement par les enseignants, pas de suivi de l'inspection, latence importante entre l'inspection et la remise du rapport à l'intéressé...

L'Inspecteur d'Académie indique également que l'action de l'enseignant « n'est pas tributaire de la performance le jour de l'inspection » et pourtant il n'y a guère d'autres moments que celui-là où l'inspecteur peut contrôler, évaluer et noter.

En physique quantique, il existe un principe dit de Schrödinger qui dit que ce sont les mesures, les observations qui décident de la réalité des choses. Pour l'instant, les physiciens et les philosophes n'ont jamais tranché sur la question de savoir si ce principe s'appliquait à l'être humain mais ce qui est sûr, c'est que la présence d'un Inspecteur dans la classe modifie forcément le déroulement de la classe et donc le comportement de celui qui fait la classe. La complexité de l'inspection est en partie liée au côté « aléatoire, incertain » de l'action des enseignants et pourtant cette inspection se traduit par une note rationnelle, réductrice et donc injuste. C'est bien cette contradiction qui met à mal « les vertus » de l'inspection. On pourra toujours faire tous les plus beaux discours sur la pédagogie, sur la complexité de l'acte d'enseigner, sur les tensions de l'inspection, le résultat, c'est qu'au bout du compte, il ne reste qu'une note et qu'un rapport d'inspection. C'est bien pour cela, que contrairement à ce qu'écrit l'Inspecteur d'Académie, je pense que l'acte de contrôle doit être dissocié de l'acte d'évaluation. Sinon, malgré toutes les grilles ou tous les référentiels possibles, on se retrouve davantage dans l'appréciation, dans le subjectif et on retombe dans les travers de l'inspection que le SNUipp a toujours dénoncés.

L'Inspecteur d'Académie conclut : « Mais tout enseignant sait bien aussi qu'il ne suffit pas d'enseigner pour qu'un élève apprenne. », mais il ne suffit pas d'inspecter pour qu'un enseignant progresse et fasse progresser les élèves et le système éducatif. Au delà de l'acte d'inspection, il y a aussi les moyens que l'institution met en œuvre pour atteindre ses objectifs. Ils sont en baisse depuis plusieurs années.

La circulaire de Monsieur l'Inspecteur d'Académie répond bien aux directives ministérielles mais en aucun cas n'apporte de pistes nouvelles, innovantes, susceptibles de faire évoluer le système éducatif. Bien qu'imparfait, le dispositif d'accompagnement des équipes d'écoles apportait des idées nouvelles et une autre vision de l'inspection. Nous ne saurons jamais quel impact cette expérimentation a pu avoir sur nos pratiques parce qu'aucune évaluation n'en a jamais été faite.

Il est regrettable que cette circulaire mette si peu l'accent sur les inspecteurs, sur leur rôle, leur posture professionnelle, leurs missions et se contente de faire porter aux enseignants la responsabilité de la réussite des élèves. Pourtant, la place de l'Inspecteur est primordiale dans le processus d'inspection mais les Inspecteurs eux-aussi sont des êtres humains soumis aux mêmes tensions que les enseignants.

Geoffroy CHEVALIER

## Compte rendu de la CAPD du vendredi 12 mai 2006

Cette CAPD remplaçait, celle initialement prévue le 5 mai, et boycottée par l'ensemble des représentants des personnels SNUipp et SGEN-CFDT, en réponse à l'ajout, par l'IA, d'un nouveau point à l'ordre du jour : étude de la nouvelle grille de notes.

Étaient présents pour le SNUipp : Geoffroy Chevalier, Catherine Denis, Christophe Mathieu, Magali Manuel, Régis Picod et Bernard Hodoul

En préambule, l'IA a reconnu qu'il n'avait pas l'obligation de parler des notes et que ce point ne serait pas remis à l'ordre du jour.

### Commission de réforme :

Pour le corps des instituteurs sont élus :

- titulaires : Régis Picod et Frédérique Gré SNUipp
- suppléantes : Danièle Defontaine et Emilie Armand SNUipp

Pour le corps des professeurs des écoles sont élus :

- titulaires : Geoffroy Chevalier et Catherine Denis SNUipp
- suppléants : Magali Manuel et Christophe Mathieu SNUipp

**Avancement hors classe** : cette année 5 promotions pour le 05 ( 1,15 % des promouvables) et établissement d'une liste complémentaire de 3 noms.

Sont promus : X

Liste complémentaire : X

Parmi les promus, certains sont susceptibles de maintenir leur départ à la retraite, c'est pourquoi une liste complémentaire a été établie.

### Recrutements sur postes particuliers :

- X sur le poste SESSAD,
- X sur le poste conseiller pédagogique généraliste, Briançon,
- X sur le poste enseignant référent, Briançon,
- X sur le poste enseignant référent, Gap,
- X sur les postes animateur ZEP Buech (0,5) et animateur réseau rural Veynes-Serres (0,5),
- X sur le poste animateur ZEP L'Argentière (0,5)
- X sur le poste animateur réseau rural Champsaur-Valgaudemar,
- X sur les postes animateur réseau rural (0,5) et animateur informatique (0,5) Gap Embrun St-Bonnet,
- X sur la direction de l'IME St Jean à Gap à TP
- X sur le poste de conseiller pédagogique départemental Education Musicale et sur le poste de conseiller pédagogique sorties avec nuitées, les candidats passeront un entretien sous réserve de l'obtention du CAFIPEMF.

**Examen cas personnels** : permutation des deux postes de ZIL sur Briançon

**Temps partiels** : cette année, environ 41 demandes à 77% et une soixantaine de demandes à 50%. Tous les changements sont encore possibles jusqu'au 23 mai, attention !!!

**Association bâtir** : L'Inspection Académique n'avait pas réglé sa cotisation à l'association "Bâtir" qui gère le Foyer des Jeunes Travailleurs à Gap et de ce fait, ce dernier se préparait à refuser la vente de tickets restauration aux personnels de l'Éducation Nationale concernés. Ce point a été évoqué, et le nécessaire sera fait.

## Compte rendu de la CAPD du mardi 23 mai 2006

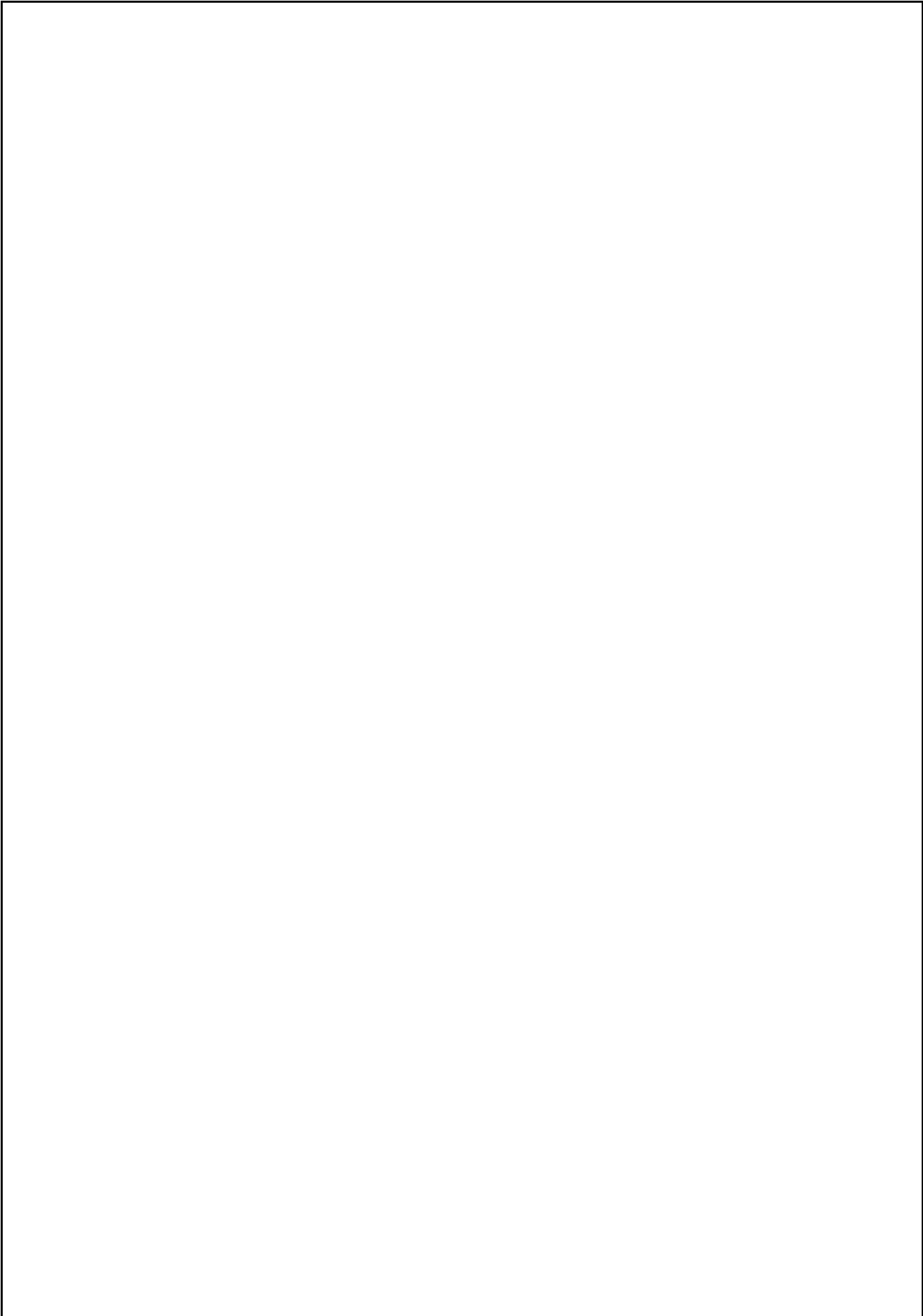
Intégration dans le corps des PE par liste d'aptitude : toutes les demandes seront satisfaites.

X

## **Premier mouvement**

---

NOM	PRENOM	BAREME	TYPE ECOLE	NOM ECOLE	VILLE ECOLE	POSTE
-----	--------	--------	------------	-----------	-------------	-------





*Les résultats du premier mouvement vous sont donnés à titre officieux*

UD CGT 05 – FSU 05

Salariés, Chômeurs, Retraités, Saisonniers...

*faisons entendre la voix de ceux qui refusent  
la volonté patronale de :*

- Toujours plus de précarité,
- Toujours plus de flexibilité,
- Toujours moins de droits pour les salariés, les chômeurs, les saisonniers,
- Toujours moins de reconnaissance professionnelle,
- Toujours plus de bénéfices pour les actionnaires.

C'est Laurence PARISOT qui déclarait : " La vie et l'amour sont précaires, le travail doit l'être aussi" ! C'est elle, au nom des patrons, qui réclame la casse du Code du Travail, qui pense que le CPE n'allait pas assez loin dans la précarisation des emplois, qui réclame la fin du CDI et la liberté totale de licenciement pour les patrons !

**Soyons nombreux à l'accueillir à l'occasion de sa venue à GAP**, pour qu'elle entende la voix de ceux qui refusent cette logique de précarité et qui revendiquent une sécurisation des parcours professionnels, le développement des droits et défendent le Code du Travail.

**RASSEMBLEMENT**  
**Le 1<sup>er</sup> JUIN 2006 à 17 Heures**  
**10 Boulevard Georges Pompidou à GAP (Face à la Sécurité Sociale)**

Pour nous faire entendre, venons avec tout ce qui fait du bruit (gamelles, sifflets, tambours, trompettes...)



**Il n'est jamais trop tard, syndiquez-vous !**

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp 05. Droit d'accès en vous adressant à la section.